



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modification de l'activité du site de la Rivière – Augmentation de la capacité de production suite transfert d'activité

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

OLGA (anciennement Triballat Noyal)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLANCHIN Olivier - Président

RCS / SIRET

7 0 9 2 0 0 3 0 7 0 0 0 6 0

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Projet ne rentrant pas dans les catégories applicables du tableau des seuils.	Le site de La Rivière est actuellement classé à autorisation sous la rubrique IED n°3642-3.a) pour laquelle sa capacité de production déclaré maximale est de 150 tonnes/jour. Le site de Noyal Bourg prévoit de transférer une partie de l'activité de réception de lait et la beurrerie vers le site de La Rivière situé en zone industrielle. Le site projette via ce transfert d'augmenter sa capacité de production de 65 tonnes/jour. Cette augmentation restera inférieure au seuil "A" de la rubrique 3642.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site La Rivière suite aux transferts d'activités projette d'augmenter sa capacité de production de 65 tonnes/jour. En effet, une partie de la réception du lait et la beurrerie de Noyal Bourg seront transférées sur le site de La Rivière. Aussi, l'activité de réception du lait de chèvre du site de Petit-Billy sera transférée sur la nouvelle réception du site de La Rivière. Le lait de chèvre après traitement sera ensuite transféré vers le site du Petit-Billy via un lactoduc. Un permis de construire sera déposé pour la réalisation de cet ouvrage.

Ce projet permettra d'optimiser nos schémas de production. A date, le lait est réceptionné sur le site de Noyal Bourg puis transféré sur le site de la Rivière pour être transformé et conditionné. Demain, tout se fera sur le même site limitant ainsi le flux de camions entre les deux sites.

L'activité beurrerie du site de Noyal Bourg sera transférée dans un bâtiment existant du site de La Rivière. Ce transfert se fera sans augmentation de production.

Au global, l'activité laitière n'est pas modifiée si l'on considère le pôle laitier OLGA dans sa globalité sur Noyal-sur-Vilaine.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre de notre Schéma Directeur Industriel c'est-à-dire :

- Le transfert progressif de Noyal Bourg vers le site de la Rivière
- La baisse de la collecte laitière (pas de création de nouvelle activité laitière)

Au niveau économique et process, cela permettra d'optimiser la performance matière, d'être au plus proche de l'outil de conditionnement (amélioration de la logistique), et de mutualiser les technologies en créant un pôle préparation des laits pour les besoins de l'atelier ultrafrais de La Rivière et du site de Petit Billy situé à proximité.

Ce projet est très important sur le plan économique pour le groupe OLGA puisque les installations du site de Noyal Bourg sont vieillissantes. Dans un contexte difficile pour la filière laitière, notre entreprise va investir plusieurs millions d'euros pour pérenniser ses activités.

Sur le plan environnemental, le transfert de Noyal Bourg vers le site de La Rivière va permettre de réduire les problèmes des nuisances pour le voisinage (bruit, circulation de camions en centre-ville...) et les émissions liées au transport. Les nouvelles installations s'appuieront sur les meilleures techniques disponibles afin d'optimiser la consommation en eau, énergie et matière des process.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Concernant les travaux du process réception, il est prévu de créer une zone de stockage lait cru et crème composé d'un pont bascule, de trois lignes de dépotage (une de crème et deux de lait), de cinq tanks de réception du lait cru (sur dalle existante) et de deux tanks de réception de crème (dans un bâtiment existant).

Une zone de traitement / standardisation sera créée à l'intérieur d'un bâtiment existant. Elle sera composée de trois pasteurisateurs (lait de vache, chèvre et crème), d'une écrémeuse et d'un skid d'ultrafiltration.

Sera créée également une zone de stockage lait pasteurisé / standardisé composé de six tanks de stockage (dalle à créer sur zone non couverte) et d'un tank de stockage du babeurre.

Deux NEP seront intégrées pour le nettoyage zone lait cru et citerne et le nettoyage de la zone lait pasteurisé/standardisé. une ligne d'approvisionnement sera aménagée afin de charger les citernes pour la vente de lait.

Enfin, un lactoduc composé de quatre lignes sera réalisé pour alimenter le site de Petit-Billy en rétentat et le site de La Rivière en lait décongelé (voir complément n°2).

Concernant les travaux de la beurrerie, celle-ci sera alimentée par le pôle réception écrémage. Quatre tanks de maturation seront installés (stockage de la crème dans un bâtiment existant). Deux barattes de l'atelier beurre de Noyal Bourg seront transférées sur le site de La Rivière pour recevoir la crème en sortie des tanks. Deux lignes de conditionnement seront créées (nouvelle conditionneuse à piston).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nouvelle activité de réception, traitement, stockage de lait et beurrerie entraînera dans sa phase exploitation une augmentation de la capacité de production du site de la Rivière de 65 t/j. Le lait des petits ruminants sera réceptionné sur le site de La Rivière puis traité et transféré via le lactoduc vers le site de Petit-Billy. Le lait de vache bio sera réceptionné, traité et transformé directement sur le site.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumis à autorisation sous la rubrique IED n°3642 "Matières premières animales ou végétales" pour laquelle la capacité journalière de production de produits finis est actuellement de 150 tonnes/jour. Le site de La Rivière projette via ce transfert d'augmenter sa capacité de production de 65 tonnes/jour. Cette augmentation restera inférieure au seuil "A" en lui-même. (75 tonnes/jour).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de produits finis - Rubrique 3642-3	65 tonnes/jour

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-Dit "La Rivière" 35530
Noyal-sur-Vilaine
Référence cadastrale :
N°parcelle : 0010 et 0026
Section : AE

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 3 0 ' 1 8 " O Lat. 4 8 ° 6 ' 1 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Noyal-sur-Vilaine

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le site a été autorisé par l'arrêté préfectoral n°42202 du 26/01/2015 à exploiter une unité de fabrication de produits laitiers et végétaux

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les 2 ZNIEFF les plus proches sont : ZNIEFF type II : Bois de Gervis au sud est (à 2 km) et ZNIEFF type II : Marais et Prairies de la Motte au nord (à 3,4 km).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un arrêté biotope est présent à environ 3 km à l'ouest du projet : arrêté du 5 mai 2009 prescrivant la protection du biotope constitué par les mares des Mottais, de l'Hourmel et de la Petite Lande à Noyal sur Vilaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE d'Ille-et-Vilaine 3ème échéance 2018-2023 approuvé par arrêté préfectoral le 25 juillet 2019. Le site est situé à proximité de la 4 voies RN 157.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'église de Saint Pierre et le château de Bois Orcan de Noyal sur Vilaine sont des monuments historiques. Le projet est hors de ces périmètres.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Noyal-sur-Vilaine est couverte par un PPRN Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau) approuvé le 10/12/2007. Le terrain est hors zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000, le plus proche se situe à environ 7,5 km au nord du site. C'est le site Natura 2000, directive habitats, Complexe forestier Rennes-Liffré-Chevré, Etang et lande d'Ouée, forêt de Haute Sève.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le château du Bois Orcan qui se situe à environ 5 km au sud du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau potable à partir du réseau de ville. Les besoins en eau actuels du sites sont liés aux besoins de production liés, aux process, aux besoins sanitaires et aux besoin de nettoyage et lavage des équipements et locaux. Le projet va engendrer une augmentation de la consommation d'eau sur le site de La Rivière suite au transfert de l'activité. Cependant, la consommation d'eau sur le site de Noyal Bourg va diminuer.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du projet s'implante sur une zone bitumée sans enjeu écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de La Rivière est situé en zone d'activités en limite de l'agglomération de Noyal-sur-Vilaine, en bordure de la voie rapide Rennes-Paris RN157 dont l'accès est réalisé via la desserte de la zone industrielle. L'activité entraînera une augmentation du trafic à proximité du site de La Rivière. Ce transfert permettra de diminuer la circulation de camions sur le site de Noyal Bourg situé en centre-ville (nombreuses habitations à proximité). Cela représentera environ 2000 passages de camion allers-retours en moins par an.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'activité engendrera des émissions sonores dues principalement à la circulation des camions sur le site (réception, expédition). Cela n'aura pas d'impact négatif sur des zones sensibles (habitations, écoles...). La principale source de bruit étant due à la proximité du site avec la RN157. Les dernières mesures de niveaux sonores mesurées en juin 2021 nous montre que les niveaux sonores en limite de propriété et l'émergence au droit des tiers sont respectés. (surveillance tous les 5 ans)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'éclairages supplémentaires prévus sur le site
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La nature des émissions atmosphériques générées par le projet reste inchangée par rapport à l'existant (pas de nouvelle chaudière). Les émissions seront principalement liées à l'utilisation de l'eau chaude et la vapeur pour les besoins des process de fabrication.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ce projet engendre des effluents pour le lavage des équipements (cuves, tuyauteries...). Ceux-ci sont évacués vers la STEP de La Rivière qui traite également les effluents des 2 autres sites (Petit-Billy, Noyal Bourg). Le site de Noyal Bourg verra diminuer ces rejets d'eaux usées. La station d'épuration est largement dimensionnée pour traiter ces effluents. Cependant, celle-ci sera sécurisée avec la création d'un bassin tampon en amont.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va engendrer une augmentation non significative de la production de déchets dangereux et non dangereux sur le site. Ces déchets seront traités conformément à la réglementation en vigueur. La gestion des déchets sera identique à celle déjà existante (tri des 5 flux en place).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de la zone réception ne modifiera pas l'aspect paysager du site. Le lactoduc traversant la rue de la Giraudière sera visible à l'entrée de la zone industrielle mais ne viendra pas modifier notablement le paysage déjà industrialisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les effets notables de ce projet sont limités. En effet, l'augmentation des impacts sur l'environnement de ce projet est compensé par la diminution de l'activité sur le site de Noyal Bourg (transfert d'activité). De plus, les nouveaux process du site de La Rivière seront plus efficaces en terme de consommation d'eau, de pertes matières et de consommations énergétiques que ceux actuellement utilisés sur le site de Noyal Bourg (utilisation des meilleurs techniques disponibles).

L'augmentation de la consommation d'eau du réseau d'eau de ville sur le site de La Rivière sera compensé par la diminution des prélèvements sur les 2 autres sites de Noyal-sur-Vilaine (Petit-Billy et Noyal Bourg). En effet, la modernisation des process permettra de diminuer la consommation. Un audit de réduction de la consommation d'eau a été réalisé par une société externe sur les 3 sites de Noyal-sur-Vilaine. Des pistes de réduction importante des consommations d'eaux ont été identifiées. La mise en oeuvre des plans d'actions permettront de diminuer la consommation globale des 3 sites de Noyal-sur-Vilaine d'environ 10% à volume de production équivalent.

Les opérations de réception et d'expédition du lait et le stockage dans les tanks se feront sur des dalles étanches avec raccordement des égouttures et fuites accidentelles sur le réseau d'eaux usées de l'établissement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Toutes les mesures sont prises pour éviter tout impact potentiel sur l'environnement et la santé.

Les impacts de la nouvelle activité sur l'environnement et la santé étant réduits, et l'augmentation de la capacité de production ne dépassant pas le seuil IED 3642 de 75 tonnes/jours, il n'apparaît pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément n°1 dossier d'examen au cas par cas (augmentation activité)
Complément n°2 dossier d'examen au cas par cas (lactoduc)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Noyal-sur-Vilaine

le, 20/04/2022

Signature

Jean-Charles GALLÉE
Responsable Environnement

